

Comment se mettre à jour pour percevoir la totalité de son Aide à la Garantie au Prix (AGP) 2021 ?

Critères à justifier	Nom du document à fournir	Où obtenir ce document	Où et comment transmettre vos documents	Délais de transmission à la DAAF de Guadeloupe
Avoir un SIRET actif avec code APE agricole				
Vous êtes déjà immatriculé	Avis de situation au répertoire SIRENE	site internet : avis-situation-sirene.insee.fr		
Vous êtes en cours d'immatriculation	Facture établie, datée et visée par le CFE de la Chambre d'Agriculture	CFE (Centre de Formalités des Entreprises) à l'Espace Régional Agricole Convenance BP 35 - 97 122 Baie mahault contact : Mme Murianne CONSTANT constant.m@guadeloupe.chambagri.fr 06 90 31 29 93 / 05 90 25 17 17 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00		
Vous n'êtes pas encore immatriculé	Facture établie, datée et visée par le CFE			
Etre à jour fiscalement				
Vous êtes agriculteur à titre individuel	Avis d'imposition établi en 2020 sur les revenus de 2019 mentionnant les revenus agricoles OU Avis de situation déclarative 2020 sur les revenus 2019 Remarque : si vous avez omis de déclarer vos revenus agricoles vous devez remplir un formulaire 2042 C Déclaration complémentaire et nous le transmettre daté visé signé par votre DRFiP	Par internet dans votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr	Vous pouvez transmettre vos documents justificatifs au guichet unique de votre SICA qui fera suivre à la DAAF 971 ou encore directement à la DAAF par voie postale: DAAF SEA unité Canne Saint-Phy BP 651 97108 Basse-Terre par Email : agp.daaf971@agriculture.gouv.fr document en pièce jointe uniquement au format PDF	Pour la campagne sucrière 2021, les documents ne seront acceptés que jusqu'au dernier jour de campagne de l'usine GARDEL pour les adhérents de la SICADEG, SICAGRA et UDCAG et dernier jour de campagne de l'usine SRMG pour ceux de la SICAMA.
Vous êtes une société	Attestation de régularité fiscale 2021			
Etre à jour socialement				
Vous êtes agriculteur à titre individuel	Attestation MSA 2019 ou Accord de paiement daté visé signé par la CGSS postérieur au 1er janvier 2020	Par voie postale : CGSS-MSA Immeuble GOPAL Boulevard Daniel MARSIN Zac de Dothémare 97139 Les Abymes Par Email: regimeagricole@cgss-guadeloupe.fr		
Vous êtes une société	Attestation MSA 2019 ou Accord de paiement daté visé signé par la CGSS postérieur au 1er janvier 2020	Par internet grace à votre espace privé sur : https://guadeloupe.msa.fr Par tel au service des contentieux : 05 90 90 50 23		

IMPORTANT:

Il vous appartient de connaître votre situation par rapport aux critères d'éligibilité à l'AGP en vous rapprochant des organismes afférents (CFE de la Chambre d'agriculture, MSA, DRFiP) ou en dernier ressort du guichet unique de votre SICA ou de la DAAF.